

**CONVENTION DE COOPÉRATION
ENTRE
LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
ET
LA FEDERATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES**

ENTRE

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

110 rue de Grenelle - 75537 Paris SP 07

Représenté par Edouard GEFFRAY, directeur général de l'enseignement scolaire

Ci-après dénommé « l'éducation nationale »

d'une part,

ET

La Fédération des Industries Nautiques

10 Quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Représentée par Yves Lyon-Caen, président de la Fédération des Industries Nautiques

Ci-après dénommée « La FIN »

d'autre part,

Préambule :

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a pour mission la formation tout au long de la vie, de la formation initiale des jeunes à la formation continue des adultes.

Il assume la dimension éducative et pédagogique de l'orientation en accompagnant chaque élève ou apprenti dans l'élaboration de son parcours de formation, sous statut scolaire ou en apprentissage, et en le conduisant vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle réussie. Il met en œuvre une transformation de la voie professionnelle pour faire des lycées professionnels un lieu où sont valorisés l'excellence et l'exigence professionnelle, le travail collectif et la transmission des compétences pour les métiers d'avenir.

Il s'appuie notamment sur les Campus des métiers et des qualifications. Ces derniers qui fédèrent sur un territoire et dans un secteur d'activités donné, les principaux acteurs de la formation professionnelle, la région, les partenaires économiques, et les laboratoires de recherche, sont des leviers pertinents pour développer l'attractivité de la formation professionnelle et proposer une large gamme de formations (toutes voies confondues, dans l'enseignement secondaire et supérieur) et ainsi répondre aux besoins en compétences des territoires.

La Fédération des Industries Nautiques (FIN) a pour vocation de défendre, représenter et promouvoir les métiers de la filière nautique française, en France et à l'international.

Elle porte la voix de plus de 5 000 entreprises françaises, qui emploient près de 42 930 salariés, et des adhérents regroupés en 11 métiers de l'industrie et des services nautiques, et qui représentent plus de 80% du chiffre d'affaires de la profession : constructeurs, équipementiers, motoristes, loueurs fluviaux et maritimes, négoce et maintenance, services, grande plaisance, sports de glisse et de pleine nature.

À la clôture de l'année 2019, la filière nautique représentait 5,3 milliards de chiffres d'affaires au sein du paysage économique français. L'export représentait 76,8 % de la production française, un chiffre en progression d'année en année. En effet, 9 bateaux sur 10 sont destinés à l'international.

Sur le plan de la formation, on recense chaque année 1 200 stagiaires en formation initiale (70% en lycées professionnels et 30% en CFA) et près de 300 stagiaires en formation continue (Contrat de professionnalisation, préparation opérationnelle à l'emploi collective, etc.) La formation initiale est une préoccupation majeure pour la filière nautique qui est confrontée à un déficit de main-d'œuvre opérationnelle, notamment en milieu industriel (constructeurs de bateaux de plaisance et équipementiers). Les principaux bassins régionaux d'emplois sont la Bretagne, les Pays de la Loire, le Sud-PACA, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine.

Afin d'ajuster au mieux l'offre de formations et la demande en ressources humaines, la Fédération des Industries Nautiques a inauguré en avril 2019 un réseau des lycées et des Campus des Métiers et des Qualifications du nautisme et de la plaisance. Outre l'intérêt d'œuvrer pour la synergie et la dynamique de la politique de formation du secteur nautique, ce réseau est axé autour de trois problématiques formatives communes, à savoir :

- ✓ l'évaluation qualitative et quantitative des besoins des entreprises ;
- ✓ la cartographie des formations ;
- ✓ la promotion des métiers (au niveau local).

La FIN apporte son concours à la mise en œuvre de la politique du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports grâce à son implication en régions et aux relations étroites qu'elle entretient avec les professionnels de la filière des industries de la mer.

La FIN porte les enjeux de l'industrie nautique au sein de l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences des industriels de la mer (EDEC), signé le 12 novembre 2019.

I. OBJET DE LA CONVENTION

Article 1 – Objet de la convention

Par la présente convention, les signataires définissent les conditions de leur participation à l'amélioration et à la promotion des formations technologiques et professionnelles initiales et continues notamment par la voie de l'apprentissage en lien avec les professionnels concernés.

Les signataires s'engagent à concourir au rapprochement entre le monde éducatif et le monde économique à tous les niveaux de formation et de diplômes et à rendre attractifs les métiers de la filière des industries nautiques.

Les actions de cette convention pourront être développées au niveau national, régional et local, selon des modalités appropriées aux territoires concernés et dans le respect des compétences de chacun.

Les signataires s'engagent à faire valoir les opportunités de déclinaison de cette convention de coopération auprès des régions académiques.

II. AXES DE COOPERATION

Article 2 - Coopération dans le cadre de l'étude des besoins en compétences, des diplômes, des parcours de formation et de leur évolution

Les signataires s'engagent à renforcer leur coopération afin de partager leurs données et analyses sur les évolutions des métiers de la filière des industries nautiques dans leurs contextes européen, national et local, et de participer aux réflexions et études menées dans le cadre de l'adaptation des diplômes et des formations relevant du champ de compétences de la FIN.

De manière plus globale, la FIN pourra contribuer, au niveau national, à des travaux relatifs à l'évolution des diplômes professionnels, dont les référentiels sont soumis aux commissions professionnelles consultatives compétentes, et à l'offre de formation en région académique dans le cadre de leur stratégie, dans un objectif de cohérence avec les besoins économiques de la filière.

La FIN mobilise ses entreprises adhérentes pour qu'elles apportent leur concours technique à l'évaluation des candidats aux diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel et les sollicite, le cas échéant, pour la participation aux commissions d'évaluation de certaines épreuves professionnelles ou aux jurys d'examens.

Article 3 – Découverte et appropriation par les élèves des contextes et métiers de la filière des industries nautiques

La FIN informe sur la filière des industries nautiques et promeut les métiers de celle-ci, quels que soient les voies et parcours de formation, en complémentarité des actions d'information conduites aux plans régional et national et notamment avec les campus des métiers et des qualifications.

La FIN s'engage ainsi à faire connaître les différents métiers de la filière et les formations technologiques et professionnelles y conduisant selon différentes modalités : élaboration de supports (kit pédagogiques, vidéos métiers, MOOC, etc.), sites web à visée de promotion des métiers et des formations et du développement de l'apprentissage, communication via les réseaux sociaux et avec les différents acteurs en charge de l'information et de l'orientation.

Les différents supports d'information sur les métiers de la filière et les formations qui y conduisent sont mis à disposition des élèves, de leurs familles, des enseignants, des psychologues de l'éducation nationale et plus globalement de la communauté éducative en partenariat par exemple avec l'Onisep.

Avec les régions, et dans un cadre concerté avec la région académique et ses établissements, la FIN apporte une aide à l'information, à l'orientation et à la construction du projet professionnel des élèves du collège et du lycée, notamment dans le cadre de l'horaire dédié à l'accompagnement à l'orientation, à la découverte du monde économique et professionnel et à la promotion de l'apprentissage. La FIN veille également à associer aux actions les familles et les équipes pédagogiques en lien avec les centres d'information et d'orientation (CIO). Pour ce faire, la FIN peut :

- favoriser les visites d'entreprises et des campus des métiers et des qualifications de la filière des industries nautiques ;
- mobiliser, en lien avec ses entreprises adhérentes, des professionnels (dirigeants ou salariés) pour intervenir, à leur demande, dans les établissements scolaires ;
- faciliter l'accueil en entreprises des élèves, notamment dans le cadre de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire pour tous les élèves de 3^{ème} (notamment en REP et REP+ : 300 stages sont ainsi prévus sur l'année scolaire 2021-2022). La FIN favorise la mise en place de stages à tous les niveaux de formation et peut également prévoir ces périodes ou séquences d'observation en milieu professionnel sous un format virtuel ;
- collaborer à l'organisation des semaines de l'orientation destinées aux lycées des voies générale, technologique et professionnelle.
- faciliter la participation de la communauté éducative et des professionnels aux événements et salons nationaux et locaux de la relation école – entreprise (Yachting Festival de Cannes-septembre, Salon nautique de la Rochelle - septembre, Nautic de Paris – décembre, Semaine de l'Industrie - mars, Nauticales - mars, Semaine de l'Emploi Maritime - avril, Salon Hissez'O, etc).

Article 4 – Favoriser les parcours d'excellence des élèves engagés dans la filière des industries nautiques et sécuriser leur insertion professionnelle.

- 1- Développer le nombre et la qualité des périodes de formation en milieu professionnel

En lien avec les régions académiques, la FIN mobilise ses entreprises pour augmenter le nombre de périodes de formation en milieu professionnel à destination des élèves de la voie professionnelle

de la filière. En 2020, la FIN recensait près de 950 PFMP mises en œuvre dans la filière nautique. L'objectif est d'augmenter de 5% ce chiffre dès 2021 pour atteindre les 1 000 PFMP par an.

2- Faciliter les partenariats entre la FIN et les campus des métiers et des qualifications (CMQ) liés à la filière des industries nautiques

Les « campus des métiers et des qualifications » (CMQ) constituent dans les territoires un réseau de partenaires qui, ensemble, développent une large gamme de formations (toutes voies confondues, dans l'enseignement scolaire et supérieur), centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité qui répond à des enjeux économiques nationaux ou régionaux.

La nouvelle génération de campus catégorie « excellence » rassemble des lieux de formation, de vie, d'innovation et d'ouverture internationale, et participe au développement des métiers d'avenir et des filières d'excellence française. A l'été 2021, il existait 5 Campus des métiers et des qualifications pour la filière mer.

A terme, ces campus pourront constituer un réseau thématique national (RTN) de la filière Mer. L'objectif de ce réseau thématique national – où sont représentés les industriels, les régions et les rectorats – est d'apporter une réponse coordonnée au contrat stratégique de filière « industriels de la mer » mis en place par le Conseil National de l'Industrie en octobre 2018 et de contribuer aux stratégies nationales d'accélération pour l'innovation. Pour cela, ce réseau coordonne des actions menées par les campus existants.

Dans ce cadre, la FIN a vocation à participer à l'animation de ce RTN pour représenter la filière nautique aux côtés des autres industriels. La FIN pourra participer notamment à l'optimisation de la cartographie de l'offre de formation de la branche de la navigation de plaisance.

La FIN est engagée auprès de trois Campus des Métiers et des Qualifications du nautisme et de la plaisance. Son implication se traduit par (Cf. Fiche action 6) :

- ✓ une contribution à l'identification des modalités de parcours les plus adaptés pour répondre aux besoins en compétences des entreprises de la filière nautique ;
- ✓ une contextualisation de certaines formations déployées dans le cadre des Campus en lien avec les besoins spécifiques territoriaux ;
- ✓ la promotion des métiers de la branche et des formations par alternance au niveau local.

3- Développer les formations par apprentissage

Les signataires coopèrent pour soutenir le développement de l'apprentissage par les académies, en incitant notamment à la mise en place de parcours mixtes et de parcours de formations par apprentissage pour les lycéens scolarisés dans les établissements publics locaux d'enseignement. La FIN pourra s'appuyer sur son OPCO pour mettre en œuvre cette action. Entre 2020 et 2022, dans le cadre du contrat d'objectifs interindustriel, la Fédération des Industries Nautiques participe directement à l'élaboration de la carte des formations par apprentissage avec la région Pays de la Loire.

Article 5 – Soutien à la formation continue des personnels de l'Éducation nationale

La FIN encourage les entreprises de la filière à accueillir des personnels de l'Éducation nationale dans le cadre de leur formation initiale et continue.

Cet accueil peut s'inscrire dans le cadre des stages proposés par le CEFPEP (Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professions) et des PAF (plans académiques de formation).

Cette action permet l'immersion des enseignants et des équipes pédagogiques (professeurs principaux de collège, ...) en entreprise et contribue à actualiser leurs connaissances relatives aux évolutions technologiques, économiques ou réglementaires que connaît le secteur. Elle permet également d'acculturer les professionnels aux problématiques pédagogiques et de formation des équipes pédagogiques.

Le soutien à la formation continue des personnels de l'éducation nationale peut prendre des formes diverses :

- inscription au catalogue CEFPEP d'actions de découverte des métiers au sein d'entreprises de la filière nautique ;
- organisation de visites d'entreprises adhérentes de la FIN pour les personnels de l'Éducation nationale (enseignants, inspecteurs, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, chefs d'établissements, acteurs des campus des métiers et des qualifications, ...);
- accueil des personnels volontaires de l'Éducation nationale dans le cadre de stages en entreprise sur sollicitation des services académiques (ex : journée de découverte des métiers : visite des plateaux techniques d'entreprises adhérentes et échanges avec les experts métiers.)

Article 6 – Formation professionnelle tout au long de la vie

Les signataires soutiennent les actions de promotion, en faveur de la formation tout au long de la vie. Ils développent, à destination des entreprises et des salariés, des actions d'information et de communication sur les dispositifs de formation incluant les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi, de formation et de validation des acquis de l'expérience. La FIN peut s'appuyer sur le réseau de la formation professionnelle de l'éducation nationale (GIP-FCIP, GRETA)

Article 7 – Matériels et documentation

Les signataires renforcent leur coopération, notamment par :

- des prêts ou des mises à disposition de matériels et de logiciels aux établissements ;
- des dotations en vue du renouvellement ou de l'acquisition des équipements pédagogiques ;
- des dotations en documents professionnels, ouvrages techniques et fiches métiers ;
- l'accès des établissements de formation aux ressources documentaires de la FIN, notamment celles accessibles en ligne.

Article 8 - Promotion de la mixité, de la diversité et de l'inclusion

Les signataires s'engagent à développer la mixité et l'inclusion dans chaque action mise en œuvre dans le cadre de cette convention afin de corriger les éventuelles formes de discriminations dans les représentations sociales des métiers, qu'elles soient liées à l'égalité fille-garçon, à l'origine sociale des jeunes ou à des situations de handicap.

Ils veillent à faciliter l'accueil du public en situation de handicap dans les actions conduites (notamment l'accessibilité numérique) et à proposer des actions spécifiques en direction de ce public.

Ils développent des actions de coopération afin de renforcer et valoriser la place et le rôle des femmes et la mixité dans les secteurs porteurs d'emploi. En collaboration avec les campus partenaires, la FIN appuiera la mise en œuvre de journées découvertes « Le Nautisme au féminin » à destination des collégiennes intéressées par les métiers et les formations de la filière nautique.

En coopération avec les services académiques concernés, la FIN développe ses actions envers les jeunes des quartiers défavorisés, les jeunes des zones rurales à revitaliser et les jeunes décrocheurs.

III. DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET DE PILOTAGE DU PARTENARIAT

Article 9 – Pilotage

Le pilotage de la convention est assuré par un comité de pilotage constitué en nombre égal de représentants de la FIN et de la Direction générale de l'enseignement scolaire de l'Éducation nationale.

Chaque projet mené dans le cadre de la convention fera l'objet d'une fiche « action » spécifique précisant les engagements opérationnels pour mener à bien les objectifs du projet.

Le suivi de la convention est assuré par ce comité chargé de déterminer chaque année les priorités de coopération, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la convention notamment sur la base des éléments de bilan annuel remontés par la FIN dans le cadre des fiches « action ».

En cas de besoin, le comité de pilotage peut associer à ses travaux des experts et des personnalités qualifiées.

Article 10 – Communication

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la FIN s'engagent à informer leurs réseaux respectifs de la présente convention et à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la FIN s'engagent mutuellement à obtenir l'accord de l'autre signataire avant toute communication externe relative à ce partenariat au niveau national.

Les signataires conviennent de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées et valident conjointement les documents élaborés.

Les signataires conviennent de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées et valident conjointement les documents élaborés. Toute utilisation du logo ministériel pour des supports en lien avec les actions mises en place dans le cadre de la convention est soumise à une autorisation expresse et écrite de la part du ministère qui précise la durée de cette autorisation. Le non-respect de cette obligation rend la convention caduque.

IV. DISPOSITIONS FINALES

Article 11 – Durée

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de trois ans et ne peut pas être renouvelée par tacite reconduction.

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Six mois avant sa date d'expiration, son renouvellement doit faire l'objet d'une demande écrite adressée par la FIN au ministre chargé de l'éducation nationale.

Article 12 – Litiges et résiliation

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à la mise en œuvre de la présente convention, les parties s'engagent à organiser une procédure de conciliation qui peut être engagée notamment par la réunion d'un comité de pilotage exceptionnel, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties : la résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai minimal de 6 mois à compter de la réception de la notification écrite de la partie souhaitant mettre un terme à la convention.

Fait le

Le directeur général
de l'enseignement scolaire

Le président de la Fédération des
Industries Nautiques

Edouard GEFFRAY

Yves LYON-CAEN

ANNEXE 1: FICHES ACTION

FICHE ACTION 1 Année scolaire 2021-2022	Convention FIN / MENJ Article 2 de la convention concernée par l'action
TITRE	Rénover et promouvoir le bac professionnel maintenance nautique
Pilotage de l'action	FIN et EN
Descriptif de l'action	Adaptation du référentiel du bac professionnel maintenance nautique afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises.
Publics cibles (niveaux, diplômes concernés, statut)	Élèves de baccalauréat professionnel seconde, première et terminale. Baccalauréat professionnel maintenance nautique Le référentiel concerne tous les statuts
Effectifs concernés et perspectives	450 à 500 jeunes par an La maintenance nautique prévoit d'embaucher 100 à 150 jeunes par an dont un potentiel de 70% issus de ce bac professionnel maintenance nautique.
Calendrier	Validation de la note d'opportunité en CPC : mars 2021 Début des travaux : avril 2021 Livraison pour les secondes Bac pro : septembre 2022
Partenaires	FIN, entreprises adhérentes (motoristes et négoce et maintenance) MEN, Collèges, Rectorats, Pôles de stages Associations.
<p>Objectifs : développement d'une culture et d'une expertise techniques marines basées sur une meilleure appréhension des situations-problèmes rencontrées en contexte professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter une insertion plus large des élèves dans tous types d'organisations (petites ou grandes organisations, services publics, associations...); - améliorer la lisibilité par les familles et les élèves ; - permettre aux élèves de poursuivre plus facilement des études post-bac (mention complémentaire, BTS technico-commercial, etc.); - promouvoir le travail de rénovation dans le cadre du réseau des campus et des lycées du nautisme et de la plaisance ; - valoriser le travail de mise à jour des référentiels auprès des entreprises adhérentes de la FIN. 	
<p>Outils et activités prévus :</p> <p>La FIN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilise ses entreprises adhérentes pour qu'elles alimentent la réflexion sur les contenus des référentiels à mettre à jour ; - réalise, en lien avec les académies volontaires, dans le cadre d'une convention locale, un livret de suivi des périodes de formation en milieu professionnel propre au secteur nautique : travail en partenariat avec les campus des métiers et des qualifications des Sables d'Olonne et de Canet en Roussillon ; - mobilise son réseau des lycées et des campus du nautisme et de la plaisance pour diffuser l'information auprès des entreprises et des collèges de leur région. 	

Le MENJS peut organiser des groupes de travail et proposer à des experts de s'associer.
Indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction des entreprises d'accueil ; - Taux de satisfaction des équipes pédagogiques ; - Taux de satisfaction des élèves ; - Nombre de PFMP proposées et emplois pourvus par les personnes formées.
Modalités d'évaluation prévues : <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaires de satisfaction à destination des entreprises d'accueil, des élèves et des équipes pédagogiques.

FICHE ACTION 2 Année scolaire 2021-2022 (sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire)	Convention FIN / MENJ Article 3 de la convention concernée par l'action
TITRE	Découverte et appropriation par les élèves des métiers du secteur de l'industrie et des services nautiques.
Pilotage de l'action	FIN et EN
Descriptif de l'action	Mobilisation des partenaires en vue de proposer aux élèves de 3 ^e des stages d'observation de qualité.
Publics cibles (niveaux, diplômes concernés, statut)	Collégiens et collégiennes de 3 ^{ème} , enseignants
Effectifs concernés et perspectives	150 collégiens et collégiennes et 6 rectorats en 2019-2020. La mobilisation des partenaires devra permettre d'accueillir 300 collégiens et collégiennes en stage durant l'année scolaire 2021-2022. 5 000 entreprises de la filière nautique
Calendrier	Septembre 2021- Septembre 2022
Partenaires	FIN, entreprises adhérentes MEN, Collèges, Rectorats, Pôles de stages Associations.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - développer les stages de 3ème (particulièrement en REP et REP +) et accompagner les élèves de 3^{ème} sans réseau dans le cadre de leur séquence d'observation en milieu professionnel, notamment les collégiens et collégiennes scolarisés en zone REP et REP + (plateforme « mon stage de 3ème »).

- développer la connaissance et l'attractivité des métiers et des contextes de l'industrie et des services nautiques chez les élèves et les enseignants ;
- favoriser le rapprochement local et les échanges entre les collèges et les professionnels des services et des industries nautiques.

Outils et activités prévus :

La FIN :

- mobilise ses entreprises adhérentes pour qu'elles proposent des stages de 3^{ème} aux collégiens et collégiennes de leur région ;
- mobilise son réseau des lycées et des campus du nautisme et de la plaisance pour diffuser l'information auprès des entreprises et des collèges de leur région ;
- réalise un ensemble d'outils d'aide aux entreprises pour l'accueil de jeunes de 3^{ème} : guide d'accueil spécifique aux TP avec exemples d'activités types à proposer, livret à remettre au jeune pour l'aider à réaliser son rapport de stage.

Le MEN et les services académiques :

- mobilisent leurs réseaux et diffusent l'information dans les établissements (collèges, rectorats, Pôle de stages) ;
- s'assurent d'une diffusion effective des offres de stages auprès des collégiens et collégiennes de 3^{ème} ;
- sensibilisent les professeurs à l'intérêt de la découverte des métiers de la filière nautique.

Indicateurs de réussite :

- Taux de satisfaction des entreprises d'accueil ;
- Taux de satisfaction des élèves ;
- Taux de satisfaction des équipes pédagogiques ;
- Nombre d'élèves accueillis ;
- Nombre d'entreprises participantes ;
- Nombre d'offres proposées ;
- Nombre de collèges concernés.

Modalités d'évaluation prévues :

- Questionnaires de satisfaction à destination des entreprises d'accueil, des élèves et des équipes pédagogiques ;
 - Fiche d'évaluation de l'élève ;
- Statistiques :
- Nombre d'offres déposées sur FIN.fr et www.monstagedetroisieme.fr
 - Nombre d'offres proposées directement aux établissements, au niveau local ;
 - Nombre de candidatures déposées sur FIN.fr ;
 - Nombre d'offres et de demandes non pourvues.

FICHE ACTION 3 Année scolaire 2021-2022 (sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire)	Convention FIN / MENJ Article 4 de la convention concernée par l'action
TITRE	Développer le nombre et la qualité des périodes de formation en milieu professionnel
Pilotage de l'action	FIN et EN
Descriptif de l'action	<p>La FIN souhaite renforcer l'efficacité des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), du point de vue de leur organisation, de leur durée et de leur relation avec les formations concernées.</p> <p>Ces périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre aux élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en application et de consolider les compétences acquises au lycée professionnel dans le cadre des contextes et des métiers de l'industrie nautique ; - d'acquérir de nouvelles compétences en lien avec la filière nautique ; - d'approfondir sa connaissance du monde du nautisme et de la plaisance.
Publics cibles (niveaux, diplômes concernés, statut)	Élèves de baccalauréat professionnel seconde, première et terminale. Baccalauréat professionnel maintenance nautique Voie scolaire
Effectifs concernés et perspectives	En 2020, on recensait près de 950 PFMP mises en œuvre dans la filière nautique. L'objectif est d'augmenter de 5% ce chiffre dès 2021 pour atteindre les 1 000 PFMP par an (CAP et Baccalauréat professionnel)
Calendrier	Septembre 2021-septembre 2022
Partenaires	FIN, entreprises adhérentes, MENJS (Lycées professionnels, Rectorats).
Objectifs : - développer quantitativement et qualitativement le nombre de PFMP au sein des industries et des services nautiques ; - sécuriser les parcours de professionnalisation en assurant à chaque élève des lieux d'accueil de qualité ; - permettre à chaque jeune de consolider son projet d'insertion en découvrant un nouveau contexte professionnel et des problématiques métiers spécifiques au nautisme.	
Outils et activités prévus : La FIN : - développe un vivier d'entreprises (banque d'information centralisée sur les entreprises) afin de recenser les lieux d'accueil et fidéliser les liens école-entreprises ; - appuie la prospection de nouveaux partenaires pour permettre le renouvellement des lieux d'accueil potentiels ; - promeut auprès de ses entreprises adhérentes la nécessité d'accompagner par un tuteur de leurs structures l'élève durant toute sa PFMP (positionnement, suivi-régulation et évaluation).	

<p>Indicateurs de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction des entreprises d'accueil ; - Taux de satisfaction des élèves ; - Taux de satisfaction des équipes pédagogiques ; - Nombre d'élèves accueillis ; - Nombre d'entreprises participantes ; - Nombre d'offres proposées ; - Nombre de collèges concernés.
<p>Modalités d'évaluation prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaires de satisfaction à destination des entreprises d'accueil, des élèves et des - Équipes pédagogiques ; - Fiche d'évaluation de l'élève ; - Statistiques ; - Nombre d'offres déposées sur FIN.fr ; - Nombre de candidatures déposées sur FIN.fr ; - Nombre d'offres non pourvues ; - Nombre de demandes non pourvues.

<p>FICHE ACTION 4 Année scolaire 2021-2022 (sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire)</p>	<p>Convention FIN / MENJ Article 5 de la convention concernée par l'action</p>
TITRE	Soutien à la formation continue des personnels de l'Éducation nationale
Pilotage de l'action	FIN et EN
Descriptif de l'action	En partenariat avec le CEFPEP, il s'agit de faire découvrir aux enseignants de toutes disciplines et aux équipes pédagogiques la diversité des contextes et des métiers du nautisme.
Publics cibles (niveaux, diplômes concernés, statut)	Enseignants (collèges et lycées professionnels), inspecteurs, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, chefs d'établissements, acteurs des campus des métiers et des qualifications
Effectifs concernés et perspectives	30 personnes sur l'année scolaire 2019-2020 50 personnes sur l'année scolaire 2021-2022
Calendrier	Septembre 2021-septembre 2024
Partenaires	CEFPEP, FIN, entreprises adhérentes, MENJS, Lycées professionnels, Rectorats
<p>Objectifs En partenariat avec le CEFPEP, la FIN se donne pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre la découverte des entreprises et des métiers de la filière nautique ; - valoriser le contact direct entre les enseignants et les acteurs des entreprises ; - transmettre les clés et des outils pour appréhender le monde du nautisme ; - participer à l'approfondissement des compétences professionnelles des acteurs éducatifs. 	
Outils et activités prévus :	

<ul style="list-style-type: none"> - alimenter annuellement le catalogue CEFPEP (Zones A, B et C) (ex : journées découvertes des métiers de la filière nautique lors du Nautic 2019) - proposer des participations à des journées découvertes des métiers lors des salons nautiques (Semaine de l'Emploi Maritime (avril), Salon Nautic de Paris (décembre), Semaine de l'Industrie (mars), Salon Hissez'O (avril), Yachting Festival de Cannes (septembre), Nauticales (mars), Salon nautique de la Rochelle (septembre)) - contribuer au développement des visites d'entreprises en lien avec les entreprises adhérentes.
Indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction des entreprises d'accueil ; - Taux de satisfaction des enseignants ; - Nombre d'entreprises participantes ; - Nombre de bénéficiaires.
Modalités d'évaluation prévues : <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaires de satisfaction à destination des enseignants et des encadrants pédagogiques.

FICHE ACTION 5 Année scolaire 2021-2022 (sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire)	Convention FIN / MENJ Article 8 de la convention concernée par l'action
TITRE	Actions pour la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons
Pilotage de l'action	FIN et EN
Descriptif de l'action	<p>La filière nautique compte majoritairement des collaborateurs hommes (72% des effectifs). Pour la FIN, l'un des enjeux est de faire accéder les femmes à des métiers techniques.</p> <p>La FIN s'engage à développer la place des femmes dans les métiers des industries et des services nautiques, faciliter l'accès des jeunes filles aux métiers techniques du nautisme et encourager l'accès des garçons aux métiers où ils sont peu représentés.</p>
Publics cibles (niveaux, diplômes concernés, statut)	Collégiens et collégiennes de 3 ^{ème} , enseignants
Effectifs concernés et perspectives	150 collégiens et collégiennes et 6 rectorats 5 000 entreprises de la filière nautique
Calendrier	Septembre 2021- septembre 2024
Partenaires	FIN, entreprises adhérentes MEN, Collèges, Rectorats, Associations.

Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les métiers de la branche auprès des femmes ; - Encourager les carrières féminines ; - Favoriser la parité femme-homme dans les entreprises de la filière nautique.
Outils et activités prévus : <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions de communication lors des salons nautiques (présentiel et digital) ; - Proposer des journées découvertes « Le nautisme au féminin » afin de présenter les métiers du nautisme qui recrutent au sein des campus partenaires ; - Développer des vidéos consacrées aux femmes du nautisme, leurs compétences, leurs carrières ; - Proposer une web série valorisant des parcours de femmes au sein de la filière nautique.
Indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques (quantitatives et qualitatives) en lien avec les établissements
Modalités d'évaluation prévues : <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaires de satisfaction à destination des entreprises d'accueil, des élèves et des équipes pédagogiques.

FICHE ACTION 6 Année scolaire 2021-2022 (sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire)	Convention FIN / MENJ Article 4 de la convention concernée par l'action
TITRE	Renforcer les coopérations avec les campus des métiers et des qualifications (CMQ) liés à la filière des industries nautiques en participant notamment au réseau thématique national « mer » (RTN)
Pilotage de l'action	FIN et EN (DO)
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'évaluation qualitative et quantitative des besoins en compétence ; - Promouvoir les offres de formation adaptées aux besoins locaux (FCIL, Coloration de diplômes) ; - Contribuer au renforcement de l'attractivité du secteur.
Publics cibles (niveaux, diplômes concernés, statut)	Élèves de Baccalauréat professionnel seconde, première et terminale. Voie scolaire et apprentissage
Campus concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Campus des métiers et des qualifications Nautisme en Pays de la Loire - Sables d'Olonne (85) - Campus des métiers et des qualifications d'Occitanie (Nauti-campus) - Canet en Roussillon (66) - Campus des métiers et des qualifications de Toulon (83)
Calendrier	2021-2022

Partenaires	FIN, entreprises adhérentes, MENJS (Campus des métiers et des qualifications).
<p>Objectifs : contribuer à l'animation du réseau thématique national « Mer »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au commission Emploi-Compétences des CMQ ; - Mobilisation des entreprises partenaires de la FIN pour participer aux enquêtes relatives à l'étude des besoins en compétences (exemple : sellerie/voilerie – Nauticampus) ; - Organisation de manifestations pour promouvoir les métiers de la filière : Salon Nautic, Nautipole métropole, etc. ; - Mobilisation du réseau de la FIN pour participer aux initiatives « mini-stages découverte » (exemple : initiatives au sein du Lycée Tabarly). 	
<p>Outils et activités prévus :</p> <p>La FIN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporte son soutien aux campus, notamment via sa base d'entreprises adhérentes, pour la mise en œuvre d'études qualitatives et quantitatives ; - Invite les campus à participer aux événements de la filière nautiques (Nautic 2019, Virtual Nautic 2021) ; - Sollicite les campus dans les groupes de travail de rénovation des diplômés (ex : Abc pro maintenance nautique) ; - Appuie les projets spécifiques des campus (ex : GEIQ nautisme avec le campus des Pays de la Loire). 	
<p>Indicateurs de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation des entreprises adhérentes de la FIN ; - Nombre de manifestations organisés au sein du Réseau des campus ; Nombre de mini-stages organisés chaque année au sein du Réseau des campus. 	
<p>Modalités d'évaluation prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaires de satisfaction. 	

ANNEXE 2. Liste non exhaustive des diplômes concernés par la convention

Secteur	Niveau	Diplôme abrégé	Intitulé diplôme
Secteur Bois et dérivés	Niveau 3	CAP	Charpentier de marine
Secteur Bois et dérivés	Niveau 4	BP	Charpentier de marine
Secteur Métallurgie	Niveau 3	CAP	Réparation entretien des embarcations de plaisance
Secteur Métallurgie	Niveau 4	BAC PRO	Maintenance nautique
Secteur Transport, logistique, sécurité et autres services	Niveau 3	CAP	Transport fluvial
Secteur Transport, logistique, sécurité et autres services	Niveau 4	BAC PRO	Transport fluvial
Secteur Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction	Niveau 3	CAP	Serrurier-métallier
Secteur Chimie, bio-industrie, environnement	Niveau 3	CAP	Composites, plastiques chaudronnés
Secteur Chimie, bio-industrie, environnement	Niveau 4	BAC PRO	Plastiques et composites
Secteur Métallurgie	Niveau 3	CAP	Réparation entretien des embarcations de plaisance
Secteur Métallurgie	Niveau 4	BAC PRO	Maintenance nautique
Secteur Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction	Niveau 3	CAP	Serrurier-métallier
Secteur Chimie, bio-industrie, environnement	Niveau 3	CAP	Composites, plastiques chaudronnés
Secteur Chimie, bio-industrie, environnement	Niveau 4	BAC PRO	Plastiques et composites

